

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE : 2017-2019

Entre :

Le Centre d'Approfondissement, de Recherche et d'Enseignement en Sexocorporel - Nice (CARES-NICE)

36, rue Tonduti de l'Escarène – 06000 Nice

n° siret : 831 692 868 00019, enregistré sous le n° W062010946 auprès de la Préfecture des Alpes-Maritimes, représenté par sa présidente Pamela Borelli,

Et :

.....
est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-3 du Code du travail.

Article 1- Objet :

En exécution du présent contrat, CARES-NICE s'engage à organiser les actions de formation intitulées :

« Formation à l'approche sexocorporelle – Formation agréée par l'Institut Sexocorporel International Jean-Yves Desjardins (I.S.I.). »

Article 2- Nature et caractéristiques des actions de formation :

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de conversion, des actions de promotion professionnelle, des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévues par l'article L6313-1 du Code du travail.

Elle a pour but de: former des sexologues cliniciens à la pratique clinique de la Sexologie en apprenant à utiliser une grille d'évaluation précise et rigoureuse afin d'établir un diagnostic et de mettre en place un plan de traitement sexoclinique efficace ; de donner à des professionnels de la prévention et de l'éducation pour la santé des outils d'évaluation et de dépistage dans le champ de la santé sexuelle.

Ailleurs en Europe et au Canada, elle est offerte par plusieurs équipes de formation qui sont toutes accréditées par l'Institut Sexocorporel International - Jean-Yves Desjardins (ISI, site: <http://www.sexocorporel.com/fr>) pour la qualité de leurs enseignements. Au Canada, la formation est reconnue et accréditée par l'Ordre des Psychologues du Québec. En France, ses enseignants interviennent régulièrement au Diplôme Universitaire de Sexologie national et aux différents congrès associés.

- ♣ Elle a pour objectif de présenter les bases du Sexocorporel.
- ♣ À l'issue de chaque module, un certificat de présence sera remis à chaque participant.
- ♣ La durée d'un cycle complet est de 7 modules de 3 jours et demi (27 heures x 7 modules : 189 heures), répartis sur 2 ans.
- ♣ Trois niveaux successifs d'études correspondant chacun à un cycle de formation sont proposés :
 - niveau 1 : Études de base de sexologie clinique en Sexocorporel
 - niveau 2 : Études d'approfondissement de sexologie clinique en Sexocorporel
 - niveau 3 : Études de sexologue clinicien en Sexocorporel

Calendrier des 7 modules d'enseignement:

- ♣ Du samedi 16 septembre au mardi 19 septembre 2017
- ♣ Du mercredi 24 janvier au samedi 27 janvier 2018
- ♣ Du mercredi 14 mars au samedi 17 mars 2018
- ♣ Du mercredi 30 mai au samedi 2 juin 2018
- ♣ Du samedi 15 septembre au mardi 18 septembre 2018
- ♣ Du mercredi 23 janvier au samedi 26 janvier 2019
- ♣ Du mercredi 27 mars au samedi 30 mars 2019

Le programme de l'action de formation est le suivant:

- ♣ Fondements théoriques du Sexocorporel : Vision intégrative, développementale de la sexualité humaine.
- ♣ Présentation du modèle de fonctionnalité sexuelle (notion de Santé sexuelle)

- ⤴ La fonction excitatoire : sources d'excitation sexuelle, modes d'excitation sexuelle, courbes d'excitation sexuelle, spécificités de la fonction d'excitation sexuelle.
- ⤴ Le processus de sexualisation et le développement sexuel.
- ⤴ Initiation aux habiletés corporelles de base et aux habiletés intégrées en rapport avec l'approche Sexocorporelle – à partir des lois du corps : rythmes, tonus, espace interne (respiration) et externe.
- ⤴ Acquisition des connaissances et savoir-faire relatifs à l'établissement d'une évaluation sexologique juste et précise à partir de la grille d'évaluation proposée par le Sexocorporel : lecture corporelle, évaluation de la fonction d'excitation sexuelle, évaluation des composantes sexodynamiques.
- ⤴ Donner à des professionnels de la prévention et de l'éducation pour la santé des outils d'évaluation et de dépistage dans le champ de la santé sexuelle.
- ⤴ Définir une démarche thérapeutique dans la prise en charge clinique de divers troubles sexuels et difficultés en lien avec les composantes de la sexualité telles que proposées par le Sexocorporel.
- ⤴ Acquérir des outils concrets dans le traitement de divers troubles sexuels et difficultés en lien avec les composantes de la sexualité telles que proposées par le Sexocorporel.

Article 3 - Niveau de connaissances préalables nécessaire

Sous réserve d'acceptation de la candidature par le bureau de CARES-NICE et, pour suivre au mieux l'action de formation mentionnée à l'article 2 et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il doit être :

- soit professionnel titulaire d'un diplôme d'état dans le champ des sciences humaines et sociales (médecin, psychologue, sage femme, infirmière, conseillère conjugal etc.).
- soit professionnel de la prévention et de l'éducation pour la santé (éducateur, enseignant etc.).

Article 4 - Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu au Relais International De La Jeunesse (Clairvallon)
26, avenue Scuderi, 06100 NICE
tel : 04 93 81 27 63

- Début de la formation : le 16 septembre 2017.
- Elle est organisée pour un effectif de 30 participants maximum.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

a) Moyens techniques et pédagogiques

- ⤴ mise à disposition d'une ou plusieurs salles pour l'enseignement et les ateliers.
- ⤴ Cours théoriques.
- ⤴ Ateliers
- ⤴ Mises en situation professionnelles
- ⤴ Vidéo-projections, films didactiques
- ⤴ Présentations et études de cas cliniques

b) Contrôle des acquisitions :

Par une évaluation au début de chaque module, portant sur les enseignements dispensés lors du module précédent, et par des examens de fin de cycle pour l'obtention des différents diplômes (selon le niveau de formation) qui valident les connaissances et l'intégration des savoir-faire.

Les diplômes, titres ou références de la personne responsable de la formation sont indiqués ci-dessous :

- ⤴ **Lise Desjardins**: Baccalauréat et Maîtrise en Sexologie Clinique (Université du Québec à Montréal), diplôme de Sexologue clinicienne décerné par l'I.S.I., Membre de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec, Membre de l'Association des Sexologues du Québec et membre fondateur de L'Institut Sexocorporel International – Jean-Yves Desjardins (I.S.I.). Responsable pédagogique de la formation de Montréal, Paris, Rennes et Nice.

Article 5 - Délai de rétractation

A compter de la date d'envoi du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A l'expiration de ce délai, l'acompte versé au moment de l'inscription sera encaissé (50 euros). Il ne peut lui être demandé une somme supérieure de 30% du montant de la Formation. Le solde est réglé au fur et à mesure du déroulement de la Formation. (art. R6313-1 du Code du Travail)

Article 6 - Dispositions financières :

. niveau 1 : Le prix de l'action de formation est fixé à 580 € par module, soit un montant total de $580 \times 7 = 4060$ €.

. niveau 2 : Le prix de l'action de formation est fixé à 490 € par module, soit un montant total de $490 \times 7 = 3430$ €.

. niveau 3 : Le prix de l'action de formation est fixé à 400 € par module, soit un montant total de $400 \times 7 = 2800$ €.

Le CARES-NICE peut être amené, pour assurer ses équilibres financiers et respecter son statut de Loi 1901, à modifier les différents tarifs à la hausse ou à la baisse, par exemple selon le nombre de participants, sous réserve de respecter un préavis de 3 semaines. Chaque participant sera informé de ces changements par écrit, courrier postal ou e-mail, avec accusé de réception.

Le stagiaire s'engage à verser : 50€ d'arrhes à l'inscription du module 1, 2 et 3. À compter du module 3, le stagiaire s'engage à être présent(e) jusqu'à la fin de la formation, c'est-à-dire pour les modules 4, 5, 6 et 7. Le stagiaire s'engage aussi à régler le solde de son inscription à la première journée du module en cours.

Article 7 - Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 8 – Annulation d'un module : Le CARES-NICE se réserve le droit d'annuler toute formation dont le quota serait inférieur à 14 participants, et à en informer le stagiaire dans les 3 semaines précédant la formation. Auquel cas, celui-ci sera remboursé intégralement.

Article 9 – Date et durée des stages :

Le cycle de formation complet se déroulera, selon un calendrier précis pour chaque module.

Le CARES-NICE peut être amené, pour assurer une meilleure organisation de la formation, à en modifier les dates, sous réserve de respecter un préavis de 3 semaines. Chaque participant sera informé de ces changements et des nouvelles dates de formation par écrit, courrier postal ou e-mail, avec accusé de réception.

Article 10- Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige. Le présent contrat de formation a été lu et approuvé.

Fait, en double exemplaire, à Nice, le 16 septembre 2017.

Pour le stagiaire (nom et prénom du signataire)

Pour l'organisme de formation (nom et qualité du signataire)

Pamela BORELLI

Présidente de CARES-Nice

Merci de cocher le niveau concerné :

niveau 1

niveau 2

niveau 3

Signature

Signature et cachet